



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

Bureau de la Réglementation Générale et des Élections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 06 MARS 2026

modifiant l'arrêté préfectoral du 02 mars 2026 portant publication des listes de candidatures pour le premier tour des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code électoral ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2026 n° DCPAT 2026-0031 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2025 fixant les dates, lieux et heures de dépôt des candidatures pour les communes de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 mars 2026 portant publication des listes de candidatures pour le premier tour des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant les rectifications à apporter aux nom et/ou prénom de plusieurs candidats en raison de la présence d'erreurs typographiques réalisées lors de la saisie dans l'application nationale ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les candidatures pour le 1^{er} tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026, pour les communes du département de la Sarthe, régulièrement enregistrées lors de la période de dépôt des candidatures, sont rectifiées telles qu'annexées au présent arrêté.

Article 2 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe et MM. les sous-préfets des arrondissements de Mamers et de La Flèche sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et accessible sur le site internet de la préfecture de la Sarthe.

Le préfet de la Sarthe

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Christine TORRES